



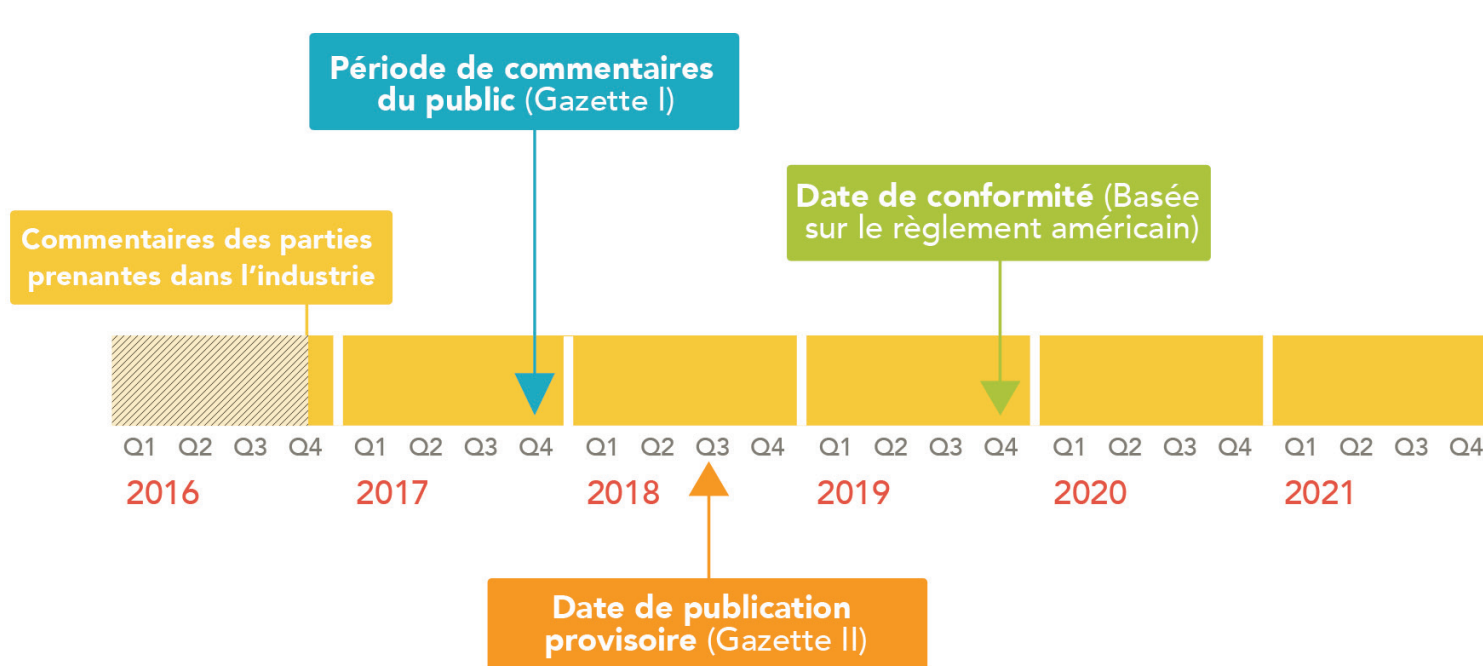
Renseignez-vous: Le règlement canadien sur les dispositifs d'enregistrement électroniques (DEE)

Le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM) est en train de finaliser la proposition de mandat sur les dispositifs d'enregistrement électronique (DEE) au Canada et pourrait annoncer sa décision au cours de l'année à venir. Apprenez comment cette règle pourrait vous affecter.

Règlement canadien sur les DEE : En bref :

- Normalisera les processus pour éviter les erreurs, la falsification des carnets de route, et le harcèlement des chauffeurs
- Adoptera la plupart des dispositions contenues dans le règlement des États-Unis qui est entré en vigueur en décembre 2017.
- N'affectera pas la réglementation sur les heures de service, mais uniquement comment les temps de conduite sont enregistrés et rapportés
- Exigera le remplacement des carnets de route en papier avec un dispositif conforme à la réglementation qui se branche directement au module de commande électronique (ECM) du moteur.
- Les exigences sur les nouveaux dispositifs peuvent exiger une mise à jour ou le remplacement de dispositifs d'enregistrement électroniques existants (AOBRD, EOBR, e-log)

Se préparer pour l'avenir : Chronologie du règlement sur les DEE au Canada :*



*Il existe des indications concernant la date de publication du règlement, mais il n'existe actuellement aucune date limite pour la conformité des DEE au Canada.

Avantages pour les flottes

- Simplifie la conformité aux heures de service et autres réglementations du secteur
- Communication aisée entre le chauffeur, le camion et le bureau
- Amélioration de la sécurité de la flotte et réduction des accidents jusqu'à 11 %
- Économies de coût par le biais de l'automatisation et du rendement énergétique de la flotte
- Accès à des applications puissantes qui améliorent le rendement

Avantages pour les chauffeurs

- Économisez du temps et de l'argent en éliminant la paperasse
- Maximisez les temps de conduite avec des inspections moins nombreuses et moins
- Une communication facile vous permet de rester informé à chaque étape du parcours
- Accédez à des applications pour améliorer votre rendement et vos gains
- Évitez le harcèlement des chauffeurs en améliorant la responsabilité pour les heures de service

DEE : Spécifications techniques

Modifications du carnet de route : Les chauffeurs pourront modifier leurs carnets de route (avec des annotations requises) et devront certifier ceux-ci. Les flottes ne seront pas en droit de modifier le carnet de route d'un chauffeur sans sa permission.

Partage de données : Les données auront besoin d'être partagées facilement – et en toute sécurité - avec les autorités policières dans un format standardisé pour économiser du temps et réduire la confusion.

Collecte de données : Les dispositifs collecteront des données supplémentaires, notamment la puissance du moteur, le déplacement du véhicule, l'emplacement du véhicule, les heures moteur, les kilomètres conduits, le numéro de permis de conduire commercial, le NIV et plus encore.

Alertes au chauffeurs : Les dispositifs devront déclencher une alerte en cas de « temps de conduite non affecté » sur un carnet de route, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif.

Statut de service du chauffeur : Exigera un « Statut de service » pour tous les temps de conduite de véhicule. Les statuts de service inclus dans le règlement américain comprennent notamment: En service, hors service, manœuvre de parc, transport personnel et en service sans conduite.

Ne vous retrouvez pas avec un DEE qui n'est pas conforme et qui n'est pas à l'épreuve du temps. Et ne vous abonnez pas chez un fournisseur qui n'est pas en mesure de vous soutenir sur de longues distances! Omnitracs est un leader de l'industrie depuis 30 ans.



Restez sur la route grâce à un DEE d'Omnitracs et vous conserverez un avantage concurrentiel, tout en étant en conformité – à partir de 23 \$ par mois.

www.omnitracs.com/eld ou appelez le 800.348.7227